

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapport annuel 2009

Cadre réglementaire : article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

« Art. L.2143-3. – Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

« Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

« Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

« Le Maire préside la commission et arrête la liste des membres.

« Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

Composition de la commission de la ville d'Angers

La commission est composée de 12 membres :

6 élus : - M. le Maire,

- Mme Rose-Marie VERON, adjointe au Maire
- Mme Bernadette CAILLARD – HUMEAU, adjointe au Maire
- M. Jean-Luc ROTUREAU, adjoint au Maire
- M. Jean-Claude BACHELOT, adjoint au Maire
- M. Romain THOMAS, conseiller municipal

5 associations de personnes handicapées :

- Comité de Liaison des Handicapés
- Association Valentin HAUY
- Association des Paralysés de France
- Association Angevine des Malentendants et Devenus Sourds
- Association Angevine des Parents d'Enfants en situation de Handicap.

L'association d'usagers :

- CLCV – Consommation, Logement et Cadre de Vie.

Compte rendu des activités de l'année 2009

La commission s'est réunie à 2 reprises au cours de l'année 2009 ; le 25 juin et le 12 novembre.

Réunion du 25 juin 2009

- Cette rencontre a été consacrée à la présentation des méthodologies pour le diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP), de la voirie et des espaces publics. Cette présentation est faite par les deux prestataires extérieurs retenus à l'issue d'un marché public ; Accesmétrie pour les ERP et SCE pour le domaine public. Elle est illustrée par différents exemples de diagnostics déjà réalisés par ces sociétés.
- Cette réunion permet aux associations et aux élus de s'approprier la démarche et de mieux comprendre les informations que fourniront les diagnostics pour des décisions de travaux à réaliser.
- Accueil Habitat Adapté : l'opérationnalité de ce nouveau service porté par le Comité de Liaison des Handicapés (CLH) à la demande de la Ville, est présenté. Il sera ouvert au public le 8 juillet 2009. Il a pour objectif d'une part de mettre en cohérence la demande et l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et d'autre part d'apporter des informations sur la thématique logement. Il permet un accueil et une étude personnalisée de la demande. Ce projet est mené en partenariat avec les bailleurs sociaux, Angers Loire Métropole et la MDPH. Il est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en limitation d'autonomie. L'accueil du public se fera dans les locaux du CLH, 14 place Imbach.

Réunion du 12 novembre 2009

- Diagnostic de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)
 - Le planning des visites permettra de respecter l'échéance du 31/12/09 pour le diagnostic des ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.
 - Accesmétrie présente une situation à partir de 31 rapports établis au 12/11/09
 - L'indice moyen d'accessibilité est de 38 % et correspond à la moyenne des 10 000 bâtiments audités par Accesmétrie. Il sera de 95 % après la réalisation de toutes les préconisations.
 - 1 047 obstacles critiques ont été notés, soit une moyenne de 34 par bâtiment. Ceci est dû, selon Accesmétrie, aux types de bâtiments analysés (Parc des expositions, stade Jean Bouin, Chapelle des Ursules,...).
 - Ce sont les abords des bâtiments qui sont les plus pénalisants avec un indice moyen d'accessibilité à 29 %.
 - Enfin, le coût moyen pour une mise en accessibilité par bâtiment est de 77 505 € HT. Il est plus élevé que le coût moyen révélé par l'enquête Dexia au niveau national mais là encore, cela est lié aux types de bâtiments analysés.
 - Les participants soulignent l'intérêt de la commission qui permet une appropriation collective des réalités et une réflexion commune sur les préconisations, la décision finale sur les travaux revenant aux élus en tenant compte notamment des enjeux financiers.
 - Complément d'informations : en 2009, 78 rapports ont été établis. L'indice moyen d'accessibilité est de 41 % et le coût unique de travaux par bâtiment est de 62 754 € HT.

- Diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
 - La complexité de ce diagnostic a retardé le début de celui-ci. Il a fallu confirmer la méthodologie et les indicateurs.
 - La programmation des rues envisagées en commission communale en 2008 n'a pas pu être respectée. Il faut en effet tenir compte des travaux du tramway et des rues connexes dans lesquelles des travaux seront réalisées. En 2009, certaines de ces rues ont été analysées comme les rues St Maurille, Paul Bert et Boisnet et le boulevard du Roi René. D'autres rues autour de la gare ont été diagnostiquées. Le diagnostic a également débuté pour la ligne 5 des bus en cohérence avec le plan de mise en accessibilité des transports en commun établi par Angers Loire Métropole.
 - Compte tenu des contraintes évoquées plus haut, un plan de mise en accessibilité ne sera pas proposé comme le prévoit la loi du 11/02/05 au 31/12/09.
 - Les participants soulignent l'importance d'une approche concertée et cohérente pour la détermination des périmètres à auditer compte tenu de l'importance du domaine public angevin (400 km de voirie et 180 km de cheminements dans les parcs et jardins).
- Accueil Habitat Adapté
 - Une conférence de presse a présenté le 8 juillet le nouveau service aux Angevins. Le CLH était également présent au Forum des Associations.
 - Le bilan au 12 novembre est de 45 demandes et de 6 réponses positives.
 - Les premiers mois de fonctionnement témoignent de l'opportunité de ce nouveau service. Un travail doit être débuté pour les personnes en situation de très grande précarité ou présentant un handicap psychique pour lesquelles le dispositif actuel et le réseau de partenaires ne sont pas en capacité de répondre.
 - Information complémentaire : au 31 décembre 2009, 59 demandes ont été transmises aux bailleurs, 26 propositions ont été faites et 15 personnes ont trouvé un logement accessible.